

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/390

Objet : Autorisation de signature de la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne relative à l'habilitation de la ville de Ris-Orangis et à l'échange de données dans le cadre de l'instauration du permis de louer

Séance du mercredi 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 11 décembre 2025, se sont réunis au nombre de 22, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 22

Excusés représentés : 10

Absents : 3

* Arrivé à 18h38 au cours de la présentation du point n°2 et a quitté la séance à 20h55 après le vote du point n°19

**A quitté la séance à 20h16 avant le vote du point n°6 en confiant son pouvoir à J-P. Monteiro Teixeira

*** Représentée par N. Siana jusqu'à son arrivée à 20h52 au cours de la présentation des points n°18 et 19

****A quitté la séance à 21h16 en confiant son pouvoir à G. Melin au cours de la présentation du point n°27

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Souad Medani****, Fabrice Deraedt, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec**, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges*** Omar Abbazi*, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, José Peres, Christine Tisserand, Claude Stillen, Laurent Stillen, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Annabelle Mallet, Véronique Gauthier à Fabrice Deraedt, Serge Mercieca à Josiane Berrebi, Claudine Cordes à Siegfried Van Waerbeke, Dounia Lebik à Omar Abbazi, Nejla Toptas à Denise Poezevara, Jérémy Kawouk à Sémira Le Querec jusqu'à 20h16 puis à Valérie Marion pour le reste de la séance, Pierrick Brousseau à Aurélie Monfils, Yvrose Jameau à Marcus M'Boudou, Christian Amar Henni à José Peres

Absents :

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
17 décembre 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/390

Objet : Autorisation de signature de la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne relative à l'habilitation de la ville de Ris-Orangis et à l'échange de données dans le cadre de l'instauration du permis de louer

Habitat

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Siegfried VAN WAERBEKE, Maire Adjoint, chargé de l'Habitat, du Logement, des Copropriétés et de la Politique de la Ville,

VU le règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et plus particulièrement ses articles L.635-1 à L.635-11,

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové dite « ALUR », et plus particulièrement ses articles 91, 92 et 93 instituant « l'autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant », « l'autorisation préalable de mise en location » et la « déclaration de mise en location »,

VU le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 fixant les caractéristiques de décence,

VU le décret d'application n°2016-1790 du 19 décembre 2016 définissant les modalités réglementaires d'application de l'autorisation préalable de mise en location et de la déclaration de mise en location,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Solidarités et Modernisation du service public en date du 9 décembre 2025,

CONSIDÉRANT la convention relative à l'habilitation de la ville de Ris-Orangis et à l'échange de données dans le cadre de l'instauration du permis de louer avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne,

2025/

CONSIDÉRANT que cette convention a pour objet d'organiser la transmission des données partenariales entre la ville de Ris-Orangis et la CAF de l'Essonne afin de repérer et signaler les logements pour lesquels une mise en location a eu lieu sans autorisation préalable sur les copropriétés concernées par le permis de louer,

APRÈS DÉLIBÉRATION

APPROUVE les termes de la convention relative à l'habilitation de la ville de Ris-Orangis et à l'échange de données dans le cadre de l'instauration du permis de louer.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne relative à l'habilitation de la ville de Ris-Orangis et à l'échange de données dans le cadre de l'instauration du permis de louer pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2031.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document subséquent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 19 DEC. 2025

Publié le : 19 DEC. 2025

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Signé électroniquement par :
STEPHANE RAFFALLI
Le 19/12/2025 à 10:17